

Sud-inter-cdas

numéro 16 - janvier 2010

***Vous n'avez pas aimé 2009...
Vous allez détester 2010 !***



ASE de VITRE

Les effectifs cibles du référentiel départemental peinent à suivre l'évolution de la situation dans les CDAS. Entre janvier et septembre 2009, l'ASE de Vitre a enregistré 37 entrées pour 18 sorties, soit un différentiel positif de 19 situations. Le référentiel paru en novembre indiquait déjà un déficit de 0,46 ETP. Or à ce jour, ce service comptabilise 88 prises en charge hors APJM établissement, pour un effectif cible à 2,71 ETP, mais un effectif réel encore à 2,25 !

Dernières nouvelles... le renfort de 40% arrivé début avril 2009 est transformé en temps plein jusqu'à fin avril 2010, mais il s'agit toujours d'un renfort !

PMI de St MALO et CDAS

Les difficultés s'enchaînent à la PMI de St Malo. A peine les dysfonctionnements nommés et un travail mis en place, l'équipe des puéricultrices doit maintenant faire face à l'absence simultanée des deux médecins et d'une puéricultrice, et cela, sans consigne de la direction pour les consultations infantiles et les bilans dans les écoles maternelles ! Impossible donc d'assurer l'accompagnement des familles. Les usagers expriment leur mécontentement et il faut craindre que certains ne s'autorisent plus à solliciter le service. Il est temps de stopper le dérapage...

C'est dans ce sens et comme ils s'y étaient engagés, que les syndicats SUD et CFDT ont rencontré le 21 décembre en présence de la DRH, le médecin responsable PMI, la responsable de l'agence de St Malo et le nouveau responsable du CDAS. L'administration a dit entendre les difficultés rencontrées depuis longtemps par le service PMI. Le travail d'accompagnement du médecin par un intervenant extérieur qui a été mis en place, doit être mené à son terme, et le nouveau responsable du CDAS affirme la nécessité de voir des changements rapides dans les fonctionnements qui posaient problème. Un positionnement devra être pris avant l'été, quelle que soit la durée de l'arrêt maladie du médecin. Les deux organisations syndicales ont unanimement insisté sur la nécessité d'agir

rapidement. L'équipe n'a jamais démerité et ne pourra supporter que les dysfonctionnements antérieurs et qui concernent également l'accueil des usagers, perdurent. Pour pallier à l'absence actuelle des médecins et intervenir temporairement, ceux du Pays Malouin et de Combourg sont sollicités.

Concernant le fonctionnement global du CDAS, l'arrivée de nouveaux responsables (agence, CDAS) est une opportunité de changement à ne pas rater et des échéances doivent être posées dans ce sens. Par rapport à l'audit, les syndicats ont souligné la déception de l'équipe. L'administration convient qu'il s'agit plus d'un diagnostic que de propositions concrètes. Mme Nicolas et M. Fauvel semblent déterminés à poursuivre cette démarche rapidement avec les animateurs des groupes de travail pour rendre explicite les conclusions de l'audit et les mettre en relation avec les travaux antérieurs menés pour le « projet de service 2005 ».

Une nouvelle rencontre entre syndicats et administration sera programmée début avril pour faire le point sur les évolutions constatées.

Grève à MAUREPAS

Une grande partie de l'équipe s'est réunie début décembre de manière spontanée pour constater, du fait notamment du non remplacement de collègues, l'augmentation de la charge de travail et le stress généré. Dans le cadre d'un préavis de grève voté à une très large majorité et déposé par les Syndicats SUD et CFDT, une délégation du CDAS a été reçue par le siège, mais aucune réponse immédiate n'a été apportée aux revendications. La grève a donc été maintenue pour le jeudi 10 décembre après-midi. Les personnels en grève se sont installés sur la dalle devant le CDAS afin d'interpeller les habitants du quartier sur leurs difficultés et les faire signer une pétition de soutien. En quelques heures ce sont 200 signatures environ qui ont été récoltées et transmises au Président du CG. A noter également, le soutien témoigné par les équipes du Blosne, de Pacé, de St Malo. La plupart expriment les mêmes difficultés et se disent prêtes à des actions collectives pour se faire entendre !

Sud-inter-cdas

Boycott des véhicules personnels !

Comme annoncé dans SIC n°15, les agents en ont assez d'être de leur poche pour effectuer des déplacements professionnels. Afin de mettre un terme à cette situation et de permettre aux agents des CDAS de manifester leur ras le bol, le syndicat SUD invite chaque première semaine du mois à partir de février, les agents à ne pas utiliser leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels.

De plus, depuis le 1er janvier, les agents ouvrant droit au titre-restaurant (même s'ils ne les prennent pas), ne peuvent plus bénéficier d'indemnisation repas pour leurs déplacements sur le territoire du département. Cela se traduit par une perte sèche par agent pour chaque déplacement, de 11 € minimum... Cela suffit !

Les agents ne doivent pas utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service ! Il faut des véhicules de service en nombre suffisant... .

Dans cette attente, nous exigeons :

- L'indemnisation de chaque kilomètre effectué dans le cadre des déplacements professionnels ;
- La prise en charge intégrale de l'éventuel surcote de l'assurance lié à un usage professionnel ;
- En cas d'accident lors d'un déplacement professionnel, la compensation intégrale du malus attribué et des facilités financières pour les réparations ou le rachat éventuel d'un véhicule ;
- Le droit à l'indemnité repas pour tous les agents en déplacement professionnel.

***Du 1er au 5 février,
Utilisons les voitures de service.
Pas d'utilisation de véhicule
personnel pour les déplacements
professionnels !***

Les agents des CDAS sont les principaux concernés, mais pétition et élargissement de cette action à l'ensemble des personnels suivent...

AS CRE

Le 16 décembre dernier, les collègues AS du CDAS de Cesson saisissaient par courrier le Président du Conseil général pour le maintien d'un mi-temps d'assistante sociale...

Le 16 décembre 2009
L'Equipe des assistantes sociales
Du Centre Départemental de la Couronne Rennaise Est
S/C de Madame Gieseler,
Responsable de Circonscription
A Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur le Président,

Nous avons été informées de la suppression d'un poste à mi-temps d'assistante sociale sur le CDAS de la Couronne Rennaise Est. Celui-ci a été maintenu dans le cadre d'un renfort assistante sociale qui prend fin le 31 décembre 2009 pour tenir compte de l'effectif cible retenu de 7,34.

Les éléments pris en compte pour déterminer cet effectif cible remontent à 2006. Or, la population sur les deux dernières années a augmenté du fait du développement des communes péri-urbaines de Rennes avec notamment un développement des constructions de logements HLM. Cet apport de population a généré une augmentation de 20 % en 2009 de l'activité des assistantes sociales. Ainsi 1567 familles ont sollicité notre intervention au 30/11/2009 dont 287 familles bénéficient d'un accompagnement renforcé. Elles étaient 1262 au 30/12/2008.

Nous attirons aussi votre attention sur les effets de la réforme de la protection de l'enfance plaçant « en chef de file » le Conseil Général ce qui amène le Procureur de la République et les services extérieurs à adresser quasi systématiquement aux CDAS toutes les informations préoccupantes à évaluer. Cela impacte notablement notre activité.

Afin de répondre au mieux aux demandes de la population certaines assistantes sociales ont dû réaliser un nombre conséquent d'heures supplémentaires.

L'accroissement de la population, sa précarisation dans le contexte économique actuel se traduisent aussi par une majoration conséquente des demandes financières : entre 2008 et 2009 notre budget des secours d'urgence est passé de 19 180 € à 35 800 € et celui des allocations mensuelles de 49 000 € à 84 500 €. Le montant des aides financières par ménage n'a pas été revalorisé mais c'est le nombre de ménages aidés qui a augmenté.

Au vu de ces éléments nous demandons le maintien du mi-temps d'assistante sociale sur le CDAS de la Couronne Rennaise Est. Sa suppression n'est pas acceptable : elle aurait comme conséquence, d'une part, une dégradation du service rendu aux usagers et d'autre part, du fait de cette situation, une mise en difficultés de l'équipe des travailleurs sociaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

L'Equipe des Assistantes Sociales Du CDAS de la CRE.

« On ne s'appuie que sur ce qui résiste »
Bonne année 2010

F. Andrieux

Je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
CDAS :

SUD



à retourner sous enveloppe à : Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

« SIC » est imprimé par nos soins